

MENTORAT PEB ASTED3S

Dans le cadre de la journée de formation de l'ASTED3S du 16 juin 2015 et lors de la présentation de l'atelier sur le PEB, trois techniciennes en documentation ont soumis l'idée de lancer un projet de mentorat.

Mentor : Personne d'expérience qui fournit volontairement une aide personnelle et à caractère confidentiel à une personne moins expérimentée, à titre de guide, de conseiller et de modèle, et qui partage avec celle-ci son vécu, son expertise et sa vision.

Source : <http://aptdq.org/ressources/mentorat/>

Dans le contexte actuel, alors que les budgets et les collections sont amputés contre notre gré, le PEB est une source d'avenir de fourniture de documents pour répondre aux besoins de nos usagers. Le fait de partager nos trucs, astuces et connaissances à ce sujet permettra à tous de profiter au maximum des possibilités du PEB.

Objectifs du projet :

- Développer ses habiletés professionnelles ;
- Développer des habiletés de réseautage ;
- Accéder aux connaissances et à l'expérience des professionnels de l'information sur le repérage de la documentation ;
- Restreindre le nombre de demande de PEB envoyées par RQBS qui pourraient aisément être trouvés via les outils mis à notre disposition.

Implantation du projet :

- À partir du 4 janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Statistiques :

- Pour les besoins du projet, des statistiques seront prises à chacune des demandes et un état de situation sera fait à l'ASTED3S à la prochaine assemblée générale ainsi qu'en décembre 2016. Seul le nombre de demandes sera divulguées (question de confidentialité).

Proposition pour maximiser le bon fonctionnement sur RQBS :

- Indiquer dans l'objet du message le titre du volume ou du périodique recherché afin d'éviter les ouvertures inutiles de courriels.
- La personne qui effectue une demande de PEB sur la liste RQBS, devra mentionner au début de son message les bases de données ou catalogues déjà consultés (puisque RQBS n'est pas un outil de PEB de premier recours).

Documentation actuelle en lien avec le PEB, d'autres guides pourront être ajoutés au fur et à mesure :

- Atelier sur le PEB : échange sur les meilleures pratiques
http://www.asted.org/lib/upload/2015/07/atelier_PEB_echange_meilleures_pratiques.pdf
- Atelier sur le PEB : échange sur les meilleures pratiques : Annexe suite à la présentation
http://www.asted.org/lib/upload/2015/07/atelier_PEB_annexe.pdf

Mentors :

L'ASTED3S invite donc les professionnels de l'information intéressés à devenir un mentor pour le PEB à communiquer avec Mélanie Durocher (voir coordonnées plus bas). Pour participer à ce projet, nous vous invitons cependant à obtenir l'autorisation de votre supérieur immédiat.

Qui peut demander de l'aide?

Tout professionnel de l'information du réseau de la santé participant à la liste RQBS.

Pour soumettre une question ou une demande en lien avec le PEB, vous devez communiquer par courriel avec une des personnes responsables et mentors actuels :

Mélanie Durocher
CHU Sainte-Justine
514 345-4931 poste 3222
Melanie.durocher.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Alain Déry
CISSS Montérégie-Est / RLS Richelieu-Yamaska / Affilié à Univ.Sherbrooke
450 771-3333 poste 3242
alain.dery.csssry16@ssss.gouv.qc.ca

Josée Noël
CISSS de Laval
jnoel.csssl@ssss.gouv.qc.ca
450 975-5493

À quel moment contacter un mentor ?

Lorsque vous avez fait le tour de vos ressources et que rien ne vous semble possible, vous pouvez communiquer par courriel à une des personnes impliquées pour demander l'aide nécessaire.

Engagement du mentor :

Le mentor s'engage à tenter de trouver une piste de solution et de donner le plus rapidement possible une réponse par courriel au demandeur.

Nous vous invitons par le fait même à partager vos stratégies afin d'orienter la personne-ressource pour qu'elle réussisse par elle-même la fois suivante.

Lignes directrices pour les mentors :

Pour devenir mentor, le professionnel de l'information devra obtenir l'autorisation de son supérieur immédiat.

Il participe au projet de mentorat sur son temps de travail.

Il se réserve le droit de transférer le dossier à un autre mentor pour toutes raisons logistiques.

Il comptabilise les demandes sur un formulaire prévu à cet effet.

En cas d'abus ou de non-respect des lignes directrices, le mentor se réserve le droit de refuser une demande.

Chacun est libre de quitter ce projet lorsqu'il le décide.

Dernière mise à jour : 2016-04-28

Nous tenons à remercier Karine Berger Benoit (technicienne en documentation au CHUM) pour son implication à l'élaboration de ce projet.